

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Suite à la séance du 17 février 2026 non tenue par défaut de quorum

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	39	11

Date de convocation	17/02/2026
Date d'affichage	17/02/2026

DL26004	OBJET : APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-trois février, s'est réuni à quatorze heures trente le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Patrick DE GONZAGA, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE, M. Richard TIBERINO,

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOS

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL

Cté Com. Pont du Gard : Monsieur Alain LAGET

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Claude DE GIRARDI, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOJIDO, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Théos GRANCHI, M. Frédéric PASTOR, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard SCHIEVEN, Mme Christine TOURNIER BARNIER, M. Frédéric TOUZELLIER

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI,

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER, M. David GUIRAUD

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Secrétaire de séance : Mme Sylvette FAYET

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-Président, expose,

Le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Il est obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires l'invite à quitter la salle.

Pour l'approbation du CFU, le comité syndical est placé sous la présidence de Monsieur Antoine MARCOS .

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

	Prévu	Réalisé	Report N-1	Restes à réaliser	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT					
Dépenses	2 379 327.09	531 200.59			531 200.59
Recettes	2 379 327.09	1 787 578.58	333 927.09		2 121 505.67
				Résultat	1 590 305.08
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	24 112 311.60	16 760 669.43			16 760 669.43
Recettes	24 112 311.60	19 080 605,63	5 307 592.94		24 388 198.57
				Résultat	7 627 529.14
RESULTAT CUMULE	9 217 834.22 €				

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Le Président du SITOM Sud Gard



Richard TIBERINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20260223-DL2026004-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2026
Publication : 26/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

